

Image not found or type unknown



Assurance et information juridique

Par **carlotta**, le **23/09/2008** à **17:59**

Dans un article rédigé sur le site *experatoo* vous préciser que la personne qui fait de l'information juridique se dégage de toute responsabilité légale vis à vis de ses propos. Je souhaite créer une entreprise d'information juridique spécialisée. Je voudrais savoir quel type d'assurance je dois souscrire (si je dois en souscrire une) sachant que je ne reçois pas de client dans mon local professionnel, et que je communique avec eux essentiellement par mail? Merci de bien vouloir m'éclairer.